

République française - Département du Tarn
**Extrait des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

| Nombre de membres | Séance du mercredi 18 décembre 2024 |
|---|---|
| <p>Membres en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p>Date de la convocation : 12 décembre 2024</p> | <p>L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p>Présents : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Nathalie CAUWET, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Francis BACCHIN</p> <p>Représentés : Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Christophe BREST, Monsieur Benoît COLAS par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS</p> <p>Excusés : Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Adeline MOULIS</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Franck BRETEAU</p> |
| Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 23/12/2024 et publication le 23/12/2024 | |

Délibération n° DE_57_2024

Objet :

Cartes cadeaux pour le personnel communal

M. le Maire informe l'assemblée que conformément aux dispositions du code de la fonction publique (articles L. 731-1 et les suivants), les collectivités peuvent octroyer des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération, attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir.

La CCTA, en collaboration avec les commerçants du territoire, a créé des cartes cadeaux à destination des agents des collectivités. Ces cartes cadeau sont utilisables auprès des commerces locaux qui adhèrent à cette démarche.

Il est proposé d'offrir une carte cadeau d'un montant de 150 € à chaque agent en position d'activité.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu la délibération d'approbation du BP 2024 de la Commune n° DE-21-2024 du 2 avril 2024,
- Considérant que la Commune souhaite soutenir l'action sociale pour ses agents et favoriser le commerce local,

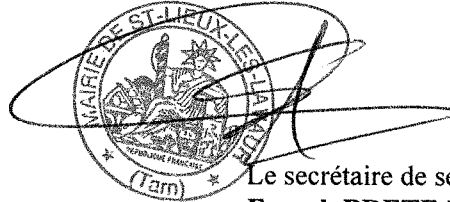
Et après avoir délibéré par 11 voix

- Décide d'offrir aux agents de la Commune en position d'activité une carte cadeau pour Noël d'une valeur de 150 €.

- Demande à M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour commander ces cartes cadeaux sur le site mis en place par la CCTA pour favoriser le commerce local.
- Habilite M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Franck BRETEAU